

## Demande d'aménagements pour les examens CAP 2024, baccalauréat professionnel 2025.

## Pour information,

La demande d'aménagements pour les examens est maintenant dématérialisée.

Le candidat ou son représentant légal doit faire la demande via l'application Incluscol à l'adresse suivante : <a href="https://portail.ac-rennes.fr/incluscol/">https://portail.ac-rennes.fr/incluscol/</a>

Il faut se connecter avec ses codes Edu Connect ou France Connect.

Un pas à pas pour vous accompagner dans la démarche est joint à ce courrier, une vidéo explicative est également à votre disposition ( <a href="https://podeduc.apps.education.fr/video/4261-incluscol-candidatmp4/">https://podeduc.apps.education.fr/video/4261-incluscol-candidatmp4/</a>).

<u>Pour le baccalauréat professionnel</u>, session 2025, la demande est à faire pour les élèves actuellement scolarisés en seconde. Vous avez jusqu'à fin septembre 2023 pour faire la demande sur la plateforme (ouverte depuis le 5 mai pour le baccalauréat professionnel).

<u>Pour le CAP session 2024</u>, la demande va être à faire à l'entrée en 2<sup>ème</sup> année de CAP, en septembre 2023 (la date d'ouverture de la plateforme sera communiquée à la rentrée de septembre).

<u>Pour toutes les demandes</u> (quel que soit l'examen), <u>tous les documents sont à fournir au lycée en version papier pour le 15 octobre 2023</u>. Nous les transférerons ensuite au service compétent du rectorat.

## **Pour rappel:**

Si votre enfant a un <u>PAP</u> antérieur à son arrivée au lycée Bel Air, il faudra alors engager une <u>procédure complète</u> avec les documents suivants :

- PAP à jour et signé par famille et établissement
- Bilan orthophonique (ou ergo, médical, paramédical) de moins de deux ans
- Productions de l'élève (copies, évaluations, écrits...) significatives de ses difficultés
- Bulletins (seconde ou CAP1)
- **Fiche pédagogique** spécifiant les aménagements mis en place au regard des difficultés Rencontrées, renseignée par les enseignants

Si votre enfant a un **PPS** avec des notifications en cours de la MDPH, il faudra alors engager une procédure simplifiée avec les documents suivants :

- Dernier Gevasco
- Document de Mise En Œuvre du PPS
- Notifications en cours de la MDPH

Les professeurs principaux et l'équipe de direction se tiennent à votre disposition pour toute question et pour vous accompagner.

L'équipe de direction du lycée Bel Air